

MAIRIE DE RUFFEC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de
L'ARTICLE L 2122 -22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

**APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N° 2 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – COUVERTURE
DU MARCHE PUBLIC N°MP22-01 REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE RUFFEC
EN ESPACE DE CO-WORKING**

Le Maire de RUFFEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant
délégation au Maire au titre de l'article susdit,
Vu la délibération n°2022_06_02 en date du 27 juin 2022 approuvant le lancement du marché public
de travaux pour la réhabilitation de l'ancien tribunal en espace de co-working,
Vu l'arrêté du Maire n°077_MP_22 en date du 16 novembre 2022 approuvant le marché public
n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,
Vu l'arrêté du Maire n°032_MP_23 en date du 24 mai 2023 approuvant l'avenant n°1 au lot n°2
menuiseries extérieures bois couverture du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien
tribunal de Ruffec en espace de co-working,
Vu la proposition d'avenant n°2 au lot n°2,

Considérant la nécessité de procéder à la mise en place de solivage dans la grande salle ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de l'avenant n°2 au lot 2 menuiseries extérieures bois couverture du
marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,
tels qu'annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Précise que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera
adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Fait à Ruffec, le 24 mai 2023

Le Maire,

Thierry BASTIER





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE RUFFEC
Thierry BASTIER
Place d'Armes – 16700 RUFFEC
Tél. : 05 45 31 01 75
Anne.leger@mairie-ruffec16.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL BATIR
38 Impasse Felix Nadar – 16004 ANGOULEME
Tél. : 05 45 94 20 11

Lot 2 – Menuiseries extérieures bois - Couverture

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

MP22-01 Travaux de réaménagement de l'ancien Tribunal de Ruffec en espace de Co-Working

■ Date de la notification du marché public : 1^{er} décembre 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 9 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 122 171.03€
- Montant TTC : 146 605.24€

**EXE10 – Avenant N°1
Lot n°2**

**MP22-01 Travaux de réaménagement de l'ancien Tribunal
de Ruffec en espace de Co-working**

de réception en préfecture
016-21160292-20220615-036_MP_23-CC
Date de réception préfecture : 15/06/2023

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Précisez les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Mise en place du solivage dans la grande salle

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

L'avenant N° 1 n'avait pas d'incidence financière.

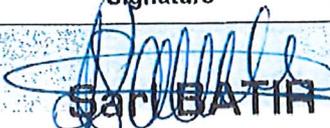
Montant de l'avenant N°2 :

- Taux de la TVA : ...20%...
- Montant HT : 7 761.81€
- Montant TTC : 9 314.17€
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public suite avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 129 932.84€
- Montant TTC : 155 919.41€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Ramizzi Stéphane Co-afaité	Angoulême le 13/06/2023	 SARL BATH 38 Impasse Félix Nadar 16000 ANGOULEME Tél. 05 45 94 20 11 RC B 403 810 492 FR 40 403 810.492

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

EXE10 – Avenant N°1
Lot n°2

MP22-01 Travaux de réaménagement de l'ancien Tribunal
de Ruffec en espace de Co-working

Avis de réception en préfecture /
016-211602925-20230615-036_MP_23-CC
Date de réception préfecture : 15/06/2023



ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

DEVIS	Etab Public Commune de RUFFEC Place d'armes 16700 RUFFEC
ANGOULEME, le 16 mai 2023	
Référence : 00001064 Chantier : Place d'armes 16700 RUFFEC	
Objet du devis Mise en place du solivage dans la Grande Salle	

N°	Désignation	Un	Qté	P.U.	Montant HT	TVA
<u>1</u>	<u>Plancher</u>					
<u>1.1</u>	<u>Installation de chantier</u>					
1.1.1	Installations échafaudage ,gardes corps, balisage de la zone de travaux compris location monte materiaux	Ens	1,00	1 875,00	1 875,00	1
<u>1.2</u>	<u>Solivage Grande Salle</u>					
1.2.1	Mise en place de muraille sapin traité CL2 38x200 sur la largeur de la piece contre le mur fixée à l'aide de filletée M12x185 et de scellement chimique	ML	14,00	58,63	820,82	1
1.2.2	Fixation des sabots à ailes exterieur dans le mur à l'aide de tige filletée M12x185 et de scellement chimique .Mise en place de lamellée collée épicea GL24H rabotée 4 faces 100x360 non traité . Entraxe 2m50 fixée dans sabot à ailes exterieur	ML	35,00	124,13	4 344,55	1
1.2.3	Pose d'étrésillons entre lamellée collée Sapin épicea Traité Cl2 75x200	ML	16,00	33,84	541,44	1
	Sous-total Plancher				7 581,81	
<u>2</u>	<u>Nettoyage :</u>					
2.1	Nettoyage et repli de fin de chantier.	Ens	1,00	180,00	180,00	1
	Sous-total Nettoyage :				180,00	

Accusé de réception en préfecture
 016-211602925-20230615-036_MP_23-CC
 Date de réception préfecture : 15/06/2023

38 Impasse Félix Nadar – ZE Ma Campagne - 16000 ANGOULEME - Tél : 05 45 94 20 11 - email : contact@egbbatir.com

Total H.T.	7 761,81
Total T.V.A. 20,00 %	1 552,36
Total T.T.C.	9 314,17
Net à payer (Euro)	9 314,17

Devis gratuit.

Valeur 15/05/2023 durée de validité de l'offre 15 jours à compter de l'établissement du présent devis.
 Délai d'intervention : à définir en fonction des délais de mise à disposition des matériaux et en fonction du planning d'intervention à définir.
 L'eau et l'électricité seront fournies par le maître de l'ouvrage.
 Règlement des travaux par chèque sur présentation de facture, versement d'un acompte de 30% avant démarrage des travaux.
 Facturation mensuelle par situation à l'avancement des travaux avec déduction de l'acompte au prorata de l'avancement.
 ASSURANCES RC ET DECENNALE ; SMABTP 1 Rue de la Broche CS 28618 - 79026 NIORT Cedex
 Contrat CAP 2000 1247000/001 473814/000

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux sera récupérée sur ces prix.
 Le maître d'ouvrage s'est assuré que les travaux réalisés relèvent bien du taux réduit de TVA (l'entreprise ne saurait être tenu responsable en cas de contestation par l'administration fiscale)
 En cas de litige ou de désaccord dans l'application du présent contrat, le consommateur adressera une lettre en RAR à l'entreprise qui aura 15 (quinze) jours pour la prise en compte de la demande, passé ce délai le consommateur peut saisir le médiateur pour trouver un accord amiable et gratuit.
 Le consommateur a la possibilité de recourir à la procédure de Médiation de la Consommation, Articles L611-1 et suivants Code Consommation :
 BATIRMEDIATION CONSO contact@batirmédiation-conso.fr tel : 07 68 46 59 09 par courrier : 834 chemin de Fontanleu 83200 le Revest les Eaux
 www.batirmédiation-conso.fr
 Et en cas de contestation de quelque nature que ce soit, en référence des lois françaises applicables, l'attribution de juridiction est du ressort du Tribunal Judiciaire ou des instances compétentes.

Pour le 1er semestre 2023, le taux de l'intérêt légal est fixé à : 4.47 % pour les créances dues aux particuliers / 2.06 % pour les créances dues aux professionnels
 CGV et informations droit de rétractation jointes en annexes.

A : Angoulême.....

le : 16 / 05 / 2023

Devis N° 00001064

Signature Entreprise

Signature Client

Sarl BATIR

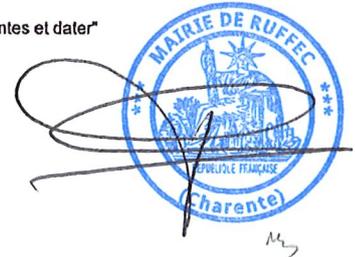
38 Impasse Félix Nadar
16000 ANGOULEME

le : 26 / 05 / 23

Le Haut,
bierry BASTIER

Faire précéder la signature de
"Devis reçu avec l'exécution des travaux, bon pour accord, reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales ci jointes et dater"

TVA 20 % : code 1 TVA 10 % : code 3
FR 40 403 810 492



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20230615-036_MP_23-CC
Date de réception préfecture : 15/06/2023

38 impasse Félix Nadar – ZE Ma Campagne - 16000 ANGOULEME - Tél : 05 45 94 20 11 - email : contact@egbbatir.com

Conditions générales d'exécution de marchés privés de travaux

1. Objet et champ d'application :

Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. Le contrat est soumis au droit français. Les parties pourront rechercher une solution amiable aux différends qui pourraient apparaître pour l'exécution du contrat.

2. Durée de validité de l'offre

L'offre de l'entreprise a une validité de un mois à compter de sa date de remise au client. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

3. Informations relatives au client

Vos coordonnées téléphoniques : en application de l'art. L.121-34 du code de la consommation, nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

4. Autorisations

Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention dans un délai de un mois des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché.

5. Conditions d'exécution des travaux

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre.

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client.

Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.

6. Délai d'exécution

Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis.

Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise en particulier.

7. Modifications du marché - Avenants

Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client.

8. Prix et règlements

Prix

Le prix du marché est fixé par le devis, modifié le cas échéant par avenants.

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur au moment de l'offre. Toute variation intervenant sur les taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC.

9. Recours à un prêt

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise. Si le marché est conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation, une information spécifique est complétée et annexée au contrat.

9.1. Crédit à la consommation (articles L.311-1 et suivants du code de la consommation)

En cas de recours à un crédit à la consommation, le client s'engage à informer l'entreprise par écrit dans un délai de 4 jours suivant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours de l'attribution définitive du prêt ou de son refus.

9.2. Crédit Immobilier (articles L.312-1 et suivants du code de la consommation)

En cas de recours à un crédit immobilier et que le client a manifesté son intention de recourir à un emprunt, le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt dans un délai précisé par le client à l'entreprise et qui ne peut pas être inférieur à un mois suivant la demande de prêt.

Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention du prêt ou de son refus, au plus tard dans un délai de 4 jours suivant l'expiration de ce délai.

10. Conditions de règlement

Le règlement des factures se fait à réception de celles-ci, selon les modalités suivantes :

- Acompte 30% au commencement des travaux
- Situation mensuelle à l'avancement des travaux

11. Réception des travaux

La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties, à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

12. Résiliation du contrat

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, 14 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

13. Droit applicable et tribunal compétent

Tout litige relatif à une commande reçue par le vendeur sera jugé par le Tribunal de Commerce du siège social de notre société, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie

Aucune acceptation en paiement de chèques, traites ou effets quelconques domiciliés en un autre lieu n'opère dérogation ou novation à cette clause attributive de juridiction

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20230615-036_MP_23-CC
Date de réception préfecture : 15/06/2023
email : contact@egbbatir.com

Le droit applicable est le droit français

14. Médiation

En cas de litige ou de désaccord dans l'application du présent contrat, le consommateur adressera une lettre en RAR à l'entreprise qui aura 15 (quinze) jours pour la prise en compte de la demande, passé ce délai le consommateur peut saisir le médiateur pour trouver un accord amiable et gratuit.

Le consommateur a la possibilité de recourir à la procédure de Médiation de la Consommation, Articles L611-1 et suivants Code Consommation

BATIRMEDIATION CONSO contact@batirmédiation-conso.fr tel : 07 68 46 59 09 par courrier : 834 chemin de Fontanieu 83200 le Revest les Eaux www.batirmédiation-conso.fr

Et en cas de contestation de quelque nature que ce soit, en référence des lois françaises applicables, l'attribution de juridiction est du ressort du Tribunal Judiciaire ou des instances compétentes.

Date et signature du client

Annexe : Formulaire CONTRAT CONCLU HORS ETABLISSEMENT

Annexe faisant partie intégrante du contrat
INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

DROIT DE RETRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

EFFETS DE LA RETRACTATION

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous en rembourserons tous les paiements reçus de

vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Si vous exercez votre droit de rétractation, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous, mais ce n'est pas obligatoire.

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de

Nom de l'entreprise : BATIR
Adresse géographique : 38 Impasse Félix Nadar 16000 ANGOULEME
Adresse électronique : contact@egbbatlr.com

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous/

Commandé le (*)/ reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :
Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayer la mention inutile

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20230615-036_MP_23-CC
Date par : contact@egbbatlr.com